

1815-78

REPUBLIQUE DU SENEGAL

ASSEMBLEE NATIONALE

N° 49

instituant le Sixième Plan Quadrien-
nal de Développement Economique et
Social

L' ASSEMBLEE NATIONALE ,

après en avoir délibéré, a adopté en sa séance du
VENDREDI 26 JUIN 1981, la loi dont la teneur suit ;

ARTICLE PREMIER.-

Il est institué le Sixième Plan Quadrien-
nal de Développement Economique et Social 1981 - 1985.

ARTICLE 2.-

Les orientations générales, les objectifs et les actions
définis dans ce plan, déterminent les options économiques et sociales de la
nation durant cette période.

ARTICLE 3.-

Le 6ème Plan Quadrien-
nal de Développement Economique et Social entre en vigueur le 1er Juillet
1981 et se termine le 30 Juin 1985.

DAKAR, le 26 JUIN 1981

LE PRESIDENT DE SEANCE

Mamadou Kabirou MBODJI.-

AB 1473

181578

REPUBLIQUE DU SENEGAL
ASSEMBLEE NATIONALE

PROJET DE LOI N° 22/81
instituant le sixième Plan quadriennal
de Développement Economique et
Social.

COMPOSITION DU DOSSIER :

- 1°/ - Exposé des motifs ;
- 2°/ - Projet de loi.

Dakar, le 12 Mai 1981

Ministère du Plan
et de la Coopération

EXPOSE DES MOTIFS

Tout en consolidant les acquis de notre processus de planification, le VI^e Plan quadriennal de développement économique et social exprime une mutation qui s'opérera progressivement aussi bien au niveau des structures, que de la politique de développement de la période planifiée.

Ainsi les options fondamentales de notre planification demeurent : l'approche simultanée en termes d'objectifs et de projets, le caractère continu de cette planification, et l'intervention à la fois aux niveaux sectoriel et régional.

La permanence des commissions de planification instituées aux niveaux national et régional, conforte la continuité de la planification. La création, pour la première fois, de commissions horizontales est une garantie pour la cohérence des grands agrégats de l'économie nationale. L'intégration de la démarche prospective à la planification en est une autre qui permettra l'élaboration progressive de notre stratégie de développement à long terme.

Par ailleurs, le VI^e Plan n'a pas écarté la possibilité d'une prolongation de la conjoncture difficile qu'a connue le V^e Plan : d'autant que les grands problèmes de l'économie sénégalaise qui trouvent leur origine dans la dépendance extérieure, la non maîtrise de l'eau et l'allocation peu adéquate des ressources se posent avec beaucoup plus d'acuité depuis 1978.

Cependant, le taux satisfaisant de réalisation des projets du V^e Plan qui s'est élevé à près de 73 %, conjugué avec les réalisations du Plan de redressement économique et financier, et le souci du respect des engagements internationaux du gouvernement, sont autant de facteurs qui justifient le renouveau de la stratégie de développement du VI^e Plan.

En effet, cette stratégie sera orientée vers l'accroissement de la production, la maîtrise de l'eau et de l'énergie, la réforme de l'éducation et la promotion de l'emploi.

Cette stratégie respecte, dans ses grandes lignes, le Plan d'action adopté par les Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA) à Lagos (Nigéria) en avril 1980, en vue d'assurer une autonomie collective pour l'Afrique.

Dans cet esprit, le gouvernement donnera la priorité aux secteurs directement productifs, notamment l'agriculture et les industries manufacturières d'exportation, sans pour autant négliger la formation, singulièrement la formation professionnelle.

Dans cette brève note de présentation du projet de VI^e Plan de développement économique et social, une première partie sera consacrée à l'évolution de la situation économique et sociale depuis 1959 ; elle sera suivie par un examen du bilan des réalisations du V^e Plan. Après avoir présenté, dans une troisième partie, la méthodologie et la procédure d'élaboration du VI^e Plan, il sera procédé, dans une quatrième partie, aux orientations générales et objectifs globaux de ce Plan. La cinquième partie traitera de la politique de développement, suivie par le schéma de financement. La septième partie sera consacrée aux programmes d'actions sectoriels du VI^e Plan, avant de conclure sur les résultats attendus de ce Plan en 1985.

I - EVOLUTION DE LA SITUATION ECONOMIQUE ET SOCIALE

1. Situation économique

De 1959 à 1980, la production intérieure brute du Sénégal s'est accrue à un rythme moyen annuel de 2,3 %, mais s'est légèrement accéléré depuis 1973 pour atteindre 2,75 %.

La structure de la production intérieure brute (PIBE) (en francs constants) s'est peu modifiée :

Le secteur primaire, avec un taux de croissance de 2,24 % par an a évolué sensiblement au même rythme que la PIBE et continue à contribuer en moyenne pour 28 % à cette production intérieure brute.

Les secteurs secondaire et tertiaire quant à eux, représentent respectivement 26 et 46 % de cette production.

La part de la consommation finale dans la PIB demeure assez élevée (64 %). Ce phénomène conjugué avec le déficit permanent de notre balance commerciale a eu pour effet la faiblesse de la part de notre PIB allouée à l'épargne intérieure et donc aux investissements.

L'évolution des prix a fortement influé sur la performance globale de l'économie notamment la hausse des prix mondiaux des matériaux de construction importés.

A cela, il faut ajouter l'important réajustement du SMIG intervenu en 1974 et la flambée des prix du ciment enregistrée dans la deuxième moitié de 1977.

Durant la période 1961/62 à 1978/79, le budget de l'Etat s'est accru, en dépenses comme en recettes, en moyenne de plus de 7,2 % par an. A partir de la gestion 1972/73, ce rythme s'est cependant accéléré pour atteindre une moyenne de 14,7 %.

Ce budget se caractérise par une épargne insuffisante pour combler le déficit, malgré l'effort d'épargne enregistré au cours de la période 1972/1977. D'où la part grandissante des emprunts extérieurs pour couvrir les dépenses d'investissement.

Pendant le V^e Plan, les dépenses d'investissement ont été surtout orientées vers "les investissements financiers" (dépenses de contrepartie, et subvention à la Caisse autonome d'amortissement), "les équipements administratifs" venant en deuxième priorité suivis des "équipements sociaux et communautaires".

Depuis vingt ans, les échanges extérieurs ont été marqués par un déficit chronique de la balance commerciale fortement corrélé avec l'évolution des produits primaires, les années de mauvaise récolte coïncidant avec les déficits les plus importants.

Ce déficit est principalement dû à celui des balances de biens d'équipement, de consommation, de biens manufacturés et demi-produits, de l'énergie et dans une moindre mesure de l'alimentation.

L'évolution relativement favorable des termes de l'échange à partir de 1969 a quelque peu atténué ce déficit. Cependant, à partir de 1975, on constate une nette détérioration de ces termes de l'échange.

De 1973 à 1978, la masse monétaire s'est considérablement accrue, accompagnée d'un mouvement inflationniste des prix. Cette tendance est caractérisée par les traits suivants :

- dégradation permanente des avoirs extérieurs accentuée, en fin de période, principalement due au déséquilibre chronique de la balance commerciale.

- croissance du crédit intérieur presque exclusivement imputable aux crédits à l'économie, accompagnée d'un fléchissement de la position débitrice nette du gouvernement.

Le double déficit commercial et budgétaire, la faiblesse de l'épargne intérieure nous ont conduit à recourir davantage à l'emprunt extérieur.

Ceci donc constitue un des grands problèmes que le VI^e Plan s'emploiera à résoudre.

LA SITUATION SOCIALE

Du fait de son orientation socialiste et démocratique, le Sénégal accorde une attention particulière aux facteurs humains. Aussi, notre planification réserve une place centrale aux problèmes de population, d'emploi et de formation aussi bien sur le plan strictement sectoriel que sur le plan des relations qu'ils entretiennent avec les autres phénomènes économiques du pays.

Dans ce cadre, la situation de la femme ainsi que les problèmes alimentaires et nutritionnels de la population doivent particulièrement retenir notre attention.

La croissance démographique a un impact certain sur les variables économiques et sociales. Son taux actuel (2,8 %) appelle l'adoption d'une politique en la matière, pour répondre à la forte demande en biens matériels et en services sociaux (santé, éducation, habitat...) qui en découlerait.

Le V^e Plan, en plus des aspects fondamentaux de l'emploi, a su montrer que le non-emploi, le chômage et le sous-emploi apparaissaient comme des phénomènes de très grande dimension.

Outre le maintien de la qualité de l'enseignement, le VI^e Plan a retenu comme objectifs majeurs, la recherche systématique de réduction des coûts de formation et le renforcement de la relation entre la formation et l'emploi.

L'exploitation des résultats des Etats généraux de l'Education constituera un apport certain dans la solution des problèmes de la formation.

Durant le V^e Plan, l'accent a été mis sur la promotion de la femme et son intégration marquée dans le circuit économique ; les actions à caractère économique et social ont été renforcées et les moyens d'intervention mis en place ont été développés.

Le VI^e Plan se devra de consolider ces acquis.

Par ailleurs, il faut noter que toutes ces actions constituent un soubassement à notre politique d'autosuffisance alimentaire qui sera une priorité du VI^e Plan.

II- BILAN DU V^e PLAN

2.1 Bilan global

Le V^e Plan s'est réalisé dans un contexte national et international difficile. A mi-parcours, son enveloppe a été réajustée en baisse de 4 %, passant ainsi de 416 milliards à 398 milliards.

Cette baisse n'a affecté que les projets nationaux dont l'enveloppe est passée de 407 milliards à 398 milliards (-6%). Les projets communaux et locaux qui ont été réajustés à la hausse de 67 % sont passés de 9 milliards à 15 milliards.

Selon les conclusions des travaux d'élaboration du VI^e Plan, les projets nationaux ont été réalisés à 73,1 % et les projets locaux et communaux à 61,7 %.

Le bilan provisoire global de l'exécution du V^e Plan révèle cinq aspects positifs et marquants :

1- le niveau élevé de financement acquis : 448 milliards d'origine interne et externe, ont été mis en place au cours du V^e Plan soit 113 % des prévisions réajustées.

2- l'importance du financement externe acquis reporté au VI^e Plan : ce financement est de l'ordre de 116 milliards. Il s'agit aussi bien des conventions signées que des projets qui se poursuivront au VI^e Plan et de quelques projets nouveaux.

3- l'allègement des conditions du financement extérieur acquis : cet allègement fait suite à la décision, issue du plan de redressement économique et financier, d'arrêter le recours aux financements aux conditions du marché à partir de 1978.

C'est ainsi qu'en 1980, le V^e Plan révèle :

- que les subventions sont passées de 12,5 % en 1978 à 21,3 % en 1979 ;
- que les prêts à taux privilégiés sont passés respectivement de 25,4 % à 34 % ;
- par contre les prêts à taux moyen sont passés de 26 % à 36 %.

4- l'accélération de la réalisation des investissements 269 milliards ont été réglés au cours de la période du V^e Plan. Le niveau annuel des investissements réalisés est passé de 62 milliards, à 82 milliards soit une augmentation de 32 % en trois ans.

La moyenne annuelle d'absorption des crédits s'élève à 72 milliards pour le V^e Plan contre 43 milliards pour le IV^e Plan, soit une progression de 67 %.

5- Les secteurs de production et de soutien à la production ont reçu plus de 2/3 des financements mis en place (335 milliards), et réalisé 83 % des investissements (182 milliards).

2.2 Bilan sectoriel

Le bilan du V^e Plan révèle que :

1- le niveau des financements mis en place est supérieur à 100 % pour les secteurs secondaire et tertiaire. Ceci est dû à ce qu'une grande partie du financement des projets industriels et des transports et télécommunications relatifs au VI^e Plan, a été acquise au cours du V^e Plan.

2- le ratio de consommation des crédits est supérieur à la moyenne générale du plan (54 %) pour tous les secteurs, sauf pour le secteur secondaire (48 %). Ceci est dû au fait qu'il n'a été retenu que les règlements des projets industriels inscrits au V^e Plan réajusté.

3- le taux de réalisation du plan dépasse la moyenne de 73 % pour tous les secteurs, sauf pour le quaternaire (62 %). Cela s'explique pour ce dernier secteur par sa forte dépendance du financement du budget national d'équipement, et aussi à la faiblesse relative de sa capacité d'absorption.

III- METHODOLOGIE ET PROCEDURE D'ELABORATION DU VI^e PLAN

Les traits caractéristiques de la planification sénégalaise demeurent comme au V^e Plan, l'approche simultanée en terme d'objectifs et de projets, le caractère continu et l'intervention aux niveaux sectoriel et régional.

Cependant, la méthodologie de cette planification a été consolidée et sa procédure a été innovée. En effet, au niveau de la méthodologie, les techniques de la prospective ont été intégrées à la planification, pour l'élaboration progressive d'une stratégie de développement à long terme.

La procédure qui conforte cette méthodologie, a été innovée à deux niveaux :

- d'une part un arrêté primatorial a institué la permanence des commissions de planification à la double échelle nationale et régionale.

- d'autre part, des commissions horizontales, en plus des commissions verticales (sectorielles), ont été créées à l'échelle nationale pour assurer une plus grande cohérence inter-sectorielle et examiner rigoureusement les grands problèmes de politique de développement.

En outre, pour marquer l'importance de l'aspect régional dans le VI^e Plan, une commission horizontale chargée de la planification régionale, de l'environnement et de l'aménagement du territoire a été créée. Elle a eu à assurer la synthèse des travaux des commissions régionales de planification et leur cohérence avec ceux des commissions nationales sectorielles.

1- Méthodologie

Les principales phases de cette méthodologie ont été les suivantes :

- A- Une analyse fondée sur les données récentes de la comptabilité nationale a permis de présenter une image globale de la situation économique et de son évolution, sur la base des tendances mises en relief tant au niveau national que régional.

Cette analyse a permis de faire le bilan diagnostique de notre économie.

B- Fort de cela, une stratégie globale a été élaborée donnant les grandes orientations et objectifs assignés à l'économie.

La cohérence globale a été assurée en tenant compte de l'interaction entre les variables macro-économiques et les projets, les possibilités de financement de ces projets, leur incidence directe ou indirecte sur l'emploi, la formation et les finances publiques.

2- La procédure d'élaboration du VI^e Plan

A partir des instructions détaillées qui leur ont été données, ainsi que des divers notes et supports techniques élaborés par le ministère du Plan et de la Coopération, les commissions nationales et régionales de planification ont effectué leurs travaux en deux phases :

Dans une première étape, elles ont étudié l'évolution de la situation et retracé le bilan de leur secteur.

Une deuxième étape leur a permis de définir les perspectives et les programmes d'action sectoriels.

IV- ORIENTATIONS GENERALES ET OBJECTIFS GLOBAUX DU VI^e PLAN

L'éducation et plus particulièrement la formation professionnelle et les secteurs directement productifs, vont constituer les priorités du VI^e Plan.

1. les orientations générales

Les orientations concernent : d'abord les secteurs directement productifs, les secteurs indirectement productifs et enfin le budget et le commerce extérieur.

A- Les secteurs productifs

Au niveau du développement rural, il s'agira :

- de résorber progressivement le déficit alimentaire par l'accroissement et la diversification de la production agricole et surtout vivrière.
- d'accroître le niveau de vie du monde rural par la mise en place d'une politique de prix rémunérateurs, une intensification des cultures d'exportation et une valorisation industrielle de la production agricole.
- de sécuriser les revenus du monde rural par une couverture du pays en un réseau dense d'ouvrages hydrauliques.
- de faire participer le monde rural à la gestion de ses activités par le développement du système coopératif et l'expansion du crédit agricole.
- de lutter contre la désertification par une couverture végétale du pays et par une maîtrise de nos ressources hydrauliques.

Dans le secteur industriel, il faudra principalement :

- relever le défi énergétique par une exploitation des ressources d'énergie classiques (uranium, tourbe, lignite), une utilisation à grande échelle des énergies nouvelles (éolienne et solaire) et une poursuite systématique de l'économie d'énergie.
- relancer et décentraliser l'industrie par la promotion des petites et moyennes entreprises et surtout, en créant plusieurs pôles et axes de développement tout en mettant l'accent sur les industries à haut coefficient de main d'œuvre.

- favoriser l'intégration technique, économique et géographique de l'industrie en développant des filières de transformation et en se déployant par cercles de complémentarité au sein de l'OMVG, l'OMVS, le CEAO et la CEDEAO.

Dans le secteur touristique, on procédera à :

- la décentralisation, la diversification et la régionalisation de l'activité touristique.

- l'accroissement des possibilités d'emplois dans le secteur touristique et la promotion du tourisme national par la réalisation d'équipements appropriés et l'intégration du tourisme national et international.

B- Les secteurs indirectement productifs

Pour les transports, les télécommunications et les équipements administratifs, il s'agira d'assurer l'entretien et la maintenance des infrastructures existantes et surtout d'orienter les nouveaux investissements vers les opérations de désenclavement et de soutien de la production.

Dans le domaine social, il faudra :

- développer l'éducation et assurer la formation conformément aux besoins à court, moyen et long terme de l'économie par une utilisation plus rationnelle des moyens humains et matériels disponibles.

- améliorer les conditions d'hygiène et de santé de chaque citoyen afin de faire de lui un agent moteur du développement.

- améliorer le cadre de vie et de confort de la population par l'organisation de l'environnement, l'assainissement et la fourniture d'eau, d'électricité et de logements adéquats.

En matière d'études et de recherche, il s'agit de développer et d'orienter positivement la recherche vers la solution des problèmes économiques, techniques et sociaux de développement auxquels se trouve confrontée l'économie sénégalaise.

C- le budget de l'Etat

Concernant le budget de l'Etat, la recherche de l'équilibre budgétaire demeure un souci constant. L'affectation de recettes au budget national d'équipement, devra être accentuée. Elle sera soutenue par l'orientation progressive des subventions vers le financement des investissements prévus au budget.

Le recours à l'emprunt pour couvrir un déficit éventuel devra s'insérer dans la politique générale d'endottement.

D- Le Commerce extérieur

La politique du Commerce extérieur visera à rechercher l'équilibre commercial par l'augmentation des exportations et la compression sélective des importations.

La simplification des procédures administratives, les incitations fiscales et douanières etc., sont autant de facteurs qui doivent favoriser les exportations.

La compression des importations se fera par la mise en place d'un système de contrôle général fondé sur la surveillance des prix des biens importés, de leurs quantités et leurs qualités quelles que soient leur nature et leur origine.

E) La dette extérieure

La politique d'endettement s'orientera vers :

- la réduction du coût de la dette en allongeant la durée de ses différés et remboursements, afin de ne pas dégrader outre mesure les avoirs extérieurs ;

- la restructuration du portefeuille de la dette en faveur des prêts légers et moyens ; les prêts commerciaux et les préfinancements étant exclus du VI^e Plan. Les avais ne seront accordés que pour les financements aux conditions d'aide au développement des organismes internationaux publics dont la réglementation intérieure exige une garantie de l'Etat ;

- une gestion rigoureuse des engagements, des tirages et du service de la dette.

F) L'emploi

La politique de l'emploi s'orientera vers :

- une exploitation plus rationnelle et étendue des ressources humaines nationales, par une utilisation optimale du facteur travail dans l'ensemble des activités économiques productives en recourant avec discernement à la substitution partielle de la main-d'œuvre aux équipements ;

- une répartition plus judicieuse des revenus du travail salarié et non salarié, urbain et rural, créant une demande intérieure solvable et en croissance régulière qui soutiendrait à la fois la croissance et le développement de l'économie.

- la préservation des acquis de l'économie sénégalaise sur les marchés internationaux, dans le cadre d'aménagements susceptibles de maintenir le caractère concurrentiel des exportations nationales, sans ignorer les possibilités technico-économiques d'élever le taux de participation du travail dans le processus de production des biens et services concernés.

2. Les objectifs globaux

Les objectifs globaux du VI^e Plan assurent la cohérence entre les projets de développement retenus par ce plan et la structure macro-économique souhaitée pour son année horizon 1985.

Ces objectifs s'efforcent aussi de traduire, en termes quantitatifs et agrégés, l'annonce d'un changement structurel, imposé par les problèmes économiques qui se posent au Sénégal et que le gouvernement s'emploie à résoudre depuis 1979.

Les objectifs suivants seront poursuivis :

1- relever la croissance économique globale : le taux de croissance moyen annuel de la PISE atteindra 3,5 %. Avec un coefficient marginal de capital d'environ 4,57 %, qui traduit une meilleure efficacité des investissements, le taux d'investissement du VI^e Plan sera alors de l'ordre de 16 %.

2- restructurer la production intérieure brute (PIB) : cette restructuration se caractérisera par un redressement de la production rurale et une relance industrielle vigoureuse.

3- réduire le déficit extérieur : les exportations s'accroîtront au même rythme que la PISE (3,5 %) par an. Les importations subiront une compression sélective et accusent une diminution moyenne annuelle de l'ordre de 1,5 %.

Le taux du déficit commercial passerait alors progressivement de 16 % en 1980 à 5 % en 1985.

v- POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT DU VI^e PLAN

1. La Prospective

Lors de sa première conférence tenue à Dakar en Juin 1974, le groupe national de prospective avait retenu pour le Sénégal de l'an 2001 (année terminale du X^e Plan), un scénario de développement endogène, autocentré et intégré. Le VI^e Plan s'inscrit dans cette démarche prospective.

2. Politique des prix et des salaires

La politique du gouvernement, dans ce domaine, est axée sur deux objectifs fondamentaux qui sont :

- la stimulation de la production par une vérité des prix
- le maintien du pouvoir d'achat des travailleurs par un ajustement périodique des salaires. Toutefois, le gouvernement continuera à sécuriser les revenus du monde rural par la fixation de prix rémunérateurs aux producteurs.

3. Politique de l'épargne

L'amélioration de l'épargne budgétaire sera poursuivie par la maîtrise de l'évolution des dépenses de fonctionnement et l'accélération de la croissance des recettes ordinaires, de sorte à dégager un excédent destiné à financer les investissements de l'Etat.

Les moyens du budget d'équipement seront accrus du fait des mesures suivantes :

- relèvement du taux de prélèvement au profit du budget d'équipement (PBE)
- affectation de certaines ressources fiscales et para fiscales au budget d'équipement.

Les actions entreprises au cours du V^e Plan pour le rééquilibrage des comptes spéciaux du trésor seront poursuivies au cours du VI^e Plan.

La promotion de l'épargne des ménages se fera par l'application de taux d'intérêt plus incitatifs pour les épargnants, la mobilisation de l'épargne pour le logement social dont la banque de l'Habitat sera le principal support et enfin la poursuite des campagnes de sensibilisation des ménages à l'épargne.

4. Politique de redressement des établissements parapublics

L'intervention de l'Etat dans ce secteur se matérialisera par l'institution de contrat-plan avec les principaux établissements du secteur para-public.

la diminution progressive du montant global des subventions d'équilibre et le renforcement du contrôle en matière de recouvrement fiscal et de remboursement de prêts avalisés ou rétracédés.

5. Politique de maîtrise de l'eau et de lutte contre la désertification

La persistance de la sécheresse et ses effets désastreux sur le développement économique et social, les besoins croissants en eau des populations, du cheptel, de l'agriculture et de l'industrie ont amené le gouvernement à mettre en place une politique rigoureuse de maîtrise de l'eau et de lutte contre la désertification. Le VI^e Plan verra le démarrage d'actions et de programmes visant à enrayer ce fléau qu'est la sécheresse, par une plus grande couverture végétale du territoire national et l'édification d'un réseau très dense d'ouvrages hydrauliques.

6. Politique de réduction des disparités régionales et de l'aménagement du territoire

La réduction des disparités régionales se poursuivra au cours du VI^e Plan grâce à l'élaboration d'un plan national d'aménagement du territoire et l'exploitation des potentialités économiques des diverses régions.

7. La Politique de l'emploi

Elle sera orientée vers le plein emploi de la population active et s'appuiera sur :

- l'application d'un plan national de placement des cadres nationaux
- la réforme du système de sécurité sociale et du système fiscal
- la réforme du code du travail.

8. Politique de l'environnement

La politique de l'environnement portera sur la prévention et le contrôle des pollutions, la protection de la nature et des ressources naturelles ainsi que sur la gestion des établissements humains. Des actions commencées au cours du V^e Plan seront également poursuivies et renforcées.

VI- SCHEMA DE FINANCEMENT

Le montant global des investissements retenus pour le VI^e Plan s'élève à 464 milliards de F. CFA. Ces investissements contiennent aux 368 milliards de F. CFA de Formation Brute de Capital Fixe (FBCF), nécessaires pour atteindre le taux de croissance économique de 3,5 % par an, prévu pour la période planifiée. C'est sur cette base que le gouvernement a signé un accord de prêt-crédit d'ajustement structurel avec la Banque Mondiale.

(447,7 milliards)

Les investissements sont destinés pour 96 %/à des projets nationaux, et 4 %/à ^(16,3) des projets communaux et locaux. Une sélection très rigoureuse des projets a été opérée sur la base des critères suivants :

- grande maturité dans leur élaboration
- capacité de générer de l'emploi
- incidence positive sur la balance commerciale
- capacité optimale d'absorption des crédits
- préférence donnée aux projets à faibles charges récurrentes.

Il faut noter que près de 25 % des projets retenus ont démarré pendant le V^e Plan et leur réalisation sera poursuivie durant la première biennale du VI^e Plan. Par ailleurs, de grands projets, industriels principalement, dont le financement est déjà acquis, démarreront au cours de la même période.

Enfin, les effets escomptés des mesures de relance prises depuis 1979 rendront l'économie plus efficiente à partir de 1983 et partant, la croissance prévue nécessitera moins de capital du fait de la meilleure allocation des ressources.

La répartition sectorielle de l'enveloppe des projets nationaux se présente comme suit :

Secteur : Primaire	106.652	soit	24 % de l'enveloppe globale
Secteur : Secondaire	151.851	soit	34 % de l'enveloppe globale
Secteur : Tertiaire	99.276	soit	22 % de l'enveloppe globale
Secteur : Quaternaire	89.969	soit	20 % de l'enveloppe globale.

Les sources internes de financement fourniront 117,875 milliards de F. CFA. Elles comprennent notamment le Budget National d'Équipement (BNE) (48,824 milliards CFA,) les Budgets Régionaux et Communaux (BRC) : 16,381 milliards CFA) et d'autres sources du secteur privé dont le système bancaire et l'autofinancement des entreprises.

Les sources externes contribueront pour un montant de 340 milliards. Notons cependant que 186 milliards de financements extérieurs sont d'ores et déjà acquis au titre de projets reportés du V^e Plan et de certains nouveaux projets.

Le financement à rechercher à l'extérieur pour le VI^e Plan se chiffre donc à 180 milliards de CFA. Cependant, nous pouvons escompter un flux régulier annuel de subventions de l'ordre de 12,5 milliards : ce qui porterait à 50 milliards de F. CFA l'apport de financements externes n'ayant aucune incidence sur la charge de notre dette extérieure. Ainsi il nous restera finalement 130 milliards F. CFA à rechercher auprès des diverses sources tant multilatérales que bilatérales. Nous serons néanmoins très rigoureux dans le choix de leurs conditions.

A ce titre, nous donnerons la priorité aux prêts légers, ceux dont le taux est inférieur à 9 % par an, avec plusieurs années de différé et de remboursement.. Nous n'aurons recours aux prêts moyens que dans la mesure où les prêts légers feront défaut. Les prêts lourds ont été exclus du VI^e Plan compte tenu de notre objectif de ramener la charge de notre dette extérieure à des niveaux raisonnables.

VII- PROGRAMME D'ACTIONS SECTORIELS

1. Secteur primaire

L'enveloppe du secteur primaire s'élève à 106,6 milliards et se répartit comme suit :

10 % pour l'élevage
 52 % à l'agriculture/ 11 % à la pêche 10 % pour les forêts
 et la protection de la nature et 17 % pour l'hydraulique rurale
 et villageoise.

Les principales actions qui seront entreprises au cours du VI^e Plan dans ce secteur porteront essentiellement sur :

- la poursuite des aménagements de la SAED, qui passeront de 17.600 hectares en début de plan à 25.800 en fin de plan ;
- le démarrage des travaux des barrages de Diama et Manantaly ;
- la construction des barrages de Guidel et de Bignona
- le démarrage du projet de développement intégré du Sénégal-Oriental et de la Haute Casamance ;
- la poursuite des projets de développement de l'élevage en zone sylvo-pastorale (SODESP) et au Sénégal-Oriental (POSEO) ;
- la construction des abattoirs régionaux de Diourbel, Tambacounda, Ziguinchor, Louga et Kaolack et la mise en place du foirail de Thiès et des étables laitières au niveau des régions ;
- l'équipement des zones d'intérêt cynogétique (fleuve, Sénégal-Oriental, Casamance, Sine-Saloum, Louga),
- l'aménagement et le reboisement de la zone Nord des forêts du centre Est, de la forêt de Sandia et du bassin arachidier,
- les plantations des axes routiers
- la mise en valeur de la forêt de la Casamance
- la mise en place d'un crédit maritime pour la pêche et le démarrage du projet "Centre d'Assistance à la Pêche artisanale au Sénégal (Thiaroye).

2. Le Secteur Secondaire

Le montant des investissements du secteur secondaire, durant le VI^e Plan s'élève à 151,6 milliards dont 16 % pour l'énergie, 81 % pour l'industrie et 3 % pour l'artisanat.

Les principaux projets du secteur secondaire seront :

- la SOTEXKA : ce complexe textile intégré dont le coût est de 10 milliards de francs entraînera la création de 15.000 emplois à Kaolack.

- les industries chimiques du Sénégal (ICS) : ce projet essentiel pour la valorisation de nos ressources nationales et le redressement de notre balance commerciale, transformera en engrais, une partie de nos phosphates actuellement exportés à l'état brut.

- l'extension de la capacité de production de la SOCOCIM, de la CSS et de la SAR.

- les mines de fer de la Falémé : les premiers investissements de mise en exploitation de notre gisement de fer, débuteront vers la fin du VI^e Plan.

- les recherches d'uranium au Sénégal-Oriental seront poursuivies.

- l'encadrement et le perfectionnement des artisans ; le VI^e Plan verra l'implantation, l'aménagement et l'équipement des centres régionaux et départementaux d'artisanat d'art.

3. Le secteur tertiaire

99,3 milliards seront investis dans le secteur tertiaire avec 12 % au tourisme, 85 % aux infrastructures de transport et de télécommunications.

Dans ce secteur, les actions porteront essentiellement sur :

- la construction de l'hôtel BARACHOIS-NOVOTEL à Dakar (520 lits).

- la réalisation du village hôtel d'Usina à Boucotte (400 lits).

.../...

- la construction des routes LOUGA-DAHRA, TAMBACOUNDA-DIANKE-MANKAN et KEDDOUGOU-SARAYA.

- le renforcement de 200 km de routes nationales (108 km au Sine-Saloum, 42 km dans la région de Thiès, 40 km dans la Fleuve).

- l'achat d'environ 100 autobus de 100 places pour la SOTRAC.

- la rénovation de la voie ferrée à partir de PK 271 vers Tambacounda le renouvellement du parc de wagon-marchandise.

- la modernisation et l'extension du réseau téléphonique de Dakar, la création du central téléphonique à Pout.

- le développement des axes Diourbel-Mbacké et Ziguinchor-Kolda-Vélingara-Tambacounda.

4. Le secteur quaternaire

Environ 89,969 milliards seront alloués au secteur quaternaire dont 18 % pour l'habitat, 17 % pour l'hydraulique urbaine et l'assainissement, 8 % pour la santé, 25 % pour l'éducation, 7 % pour la promotion humaine, 4 % pour la culture, la jeunesse et les sports et 11 % pour les études et recherches.

Dans le secteur social, les principales actions porteront sur :

- la construction de 2.000 classes de type économique, dans l'enseignement élémentaire (soit environ 800 de plus que pendant le Vè Plan).

- la création d'établissements d'enseignement technique.

- la création dans l'enseignement professionnel de quatre établissements dispensant des formations de qualification moyenne (niveau CAP) à Kaolack, au Sénégal-Oriental, à Louga et en Casamance.

- l'ouverture d'une école normale (Kolda), la mise en service de l'Ecole Normale Supérieure d'enseignement technique et professionnel, l'achèvement des projets "Ecole Supérieure de Gestion des Entreprises à Dakar et Institut National de Développement rural à Thiès en plus de l'ouverture de l'Université de Saint-Louis.

- la poursuite des opérations de soins de santé primaire.

- la construction des complexes culturels régionaux (Kaolack, Saint-Louis, Tambacounda et Ziguinchor).

- la construction du stade de l'amitié et l'équipement des centres départementaux d'éducation physique et sportive (CDEPS).

TITRE

1. LE PLAN DE DEVELOPPEMENT

2. LE PLAN DE DEVELOPPEMENT

3. LE PLAN DE DEVELOPPEMENT

Pour conclure, je dirais que ses principaux résultats attendus en 1985 sont avant tout réalistes :

- 3,5 % de taux de croissance économique globale, dont :
- 3,4 % pour le secteur primaire
- 5,0 % pour le secteur secondaire
- 2,8 % pour le secteur tertiaire
- réduction du taux du déficit commercial à 5 %
- réduction du rythme de croissance de la consommation à 1 % par an, soit nettement inférieur à celui de la population (2,8 %) de manière à nous permettre d'atteindre un taux d'épargne intérieure de 15 %, en fin de Plan.

- majoration du taux d'investissement à 16 %.

.../...

- et enfin maintien du service de la dette, en fin de Plan à 15 % de nos recettes d'exportations en biens et services.

J'ajouterai que ces résultats s'inscrivent bien dans la ligne de la politique de redressement que le gouvernement qu'il a adoptée depuis 1979 et qui s'est traduite par :

- le programme de stabilisation à court terme,
- le plan de redressement économique et financier à moyen terme, et
- le programme d'investissement de 1980 -1983.

Je terminerai par signaler que chaque région a élaboré, en collaboration étroite avec le niveau national, un plan régional de développement économique et social.

Ces huit plans régionaux ainsi établis ont été déposés devant le bureau de l'Assemblée nationale en même temps que le projet de VI^e Plan de développement économique et social.

Telle est, Monsieur le Président, l'économie du présent projet de loi que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

SCHEMA GENERAL DE FINANCEMENT DU VI° PLAN (En millions de F.CFA)

SECTEURS	Coût VI° Plan	PROGRAMMATION				FINANCEMENT INTERIEUR		FINANCEMENT EXTERIEUR		
		81/82	82/83	83/84	84/85	Total	dont BNE	(BNC)	Total	dont F.A.
PRIMAIRE	106.652	29.123	30.091	25.785	21.653	20.775	14.126	(5138)	85.807	30.902
Agriculture	55.159	16.196	14.767	12.422	11.384	52.272	8.833	(1653)	41.897	15.815
Elevage	10.977	2.262	3.310	2.745	2.660	1.402	1.402	(762)	9.575	3.166
Pêche	11.414	3.012	3.543	2.799	2.060	2.000	410	(543)	9.414	1.967
Forêts, Prot.R.	10.665	2.540	3.330	2.666	2.129	2.325	1.705	(725)	8.340	6.193
Hydr.rur.past.	10.703	2.706	2.904	3.116	1.977	1.557	1.557	-	9.146	2.279
Hydr.agricole	17.724	2.707	2.237	2.037	1.443	219	219	(1455)	7.505	1.482
SECONDAIRE	151.851	45.387	51.881	39.312	15.211	33.664	3.211	(1388)	118.189	59.514
Energie	25.644	6.010	6.207	6.406	6.421	9.206	420	(1000)	15.838	6.233
Industries, Mines	123.562	38.735	44.892	31.971	7.963	23.175	1.623	(2004)	100.387	53.116
Artisanat	3.245	642	7.821	934	887	1.281	1.168	(188)	1.964	160
TERTIAIRE	92.276	27.720	28.446	22.066	21.044	12.696	5.600	(3673)	86.580	47.712
Commerce	2.000	519	397	560	524	700	700	(1073)	1.300	-
Tourisme	12.396	4.241	2.709	3.306	2.140	4.698	433	(100)	7.698	1.730
Transports téléc.	84.880	22.960	25.340	18.200	18.380	7.298	4.467	(2500)	77.582	45.982
QUATERNAIRE	89.969	20.855	23.926	23.060	22.128	34.431	25.887	(1112)	55.538	28.085
Urbanisme, Environ.	700	100	200	200	200	700	700	(1220)	-	-
Habitat	16.000	2.055	3.115	4.241	6.589	8.200	200	(100)	7.800	1.200
Hydr.Assainissement	14.973	3.111	4.897	4.241	2.730	3.209	3.209	(1430)	11.764	6.713
Santé	7.185	1.200	2.129	2.227	1.629	2.863	2.799	(1200)	4.322	727
Education	22.249	6.250	6.424	4.220	3.355	7.240	7.240	(1062)	15.009	6.924
Promotion humaine	6.800	1.175	1.606	1.900	2.112	589	540	(100)	6.211	4.458
Culture	406	45	100	103	158	406	406	(200)	-	-
Jeunesse et Sports	3.030	750	830	760	620	1.330	1.300	(600)	1.700	1.700
Information	1.626	271	547	350	458	1.500	1.500	(-)	126	126
Etudes et Recherches	10.000	3.098	2.884	2.318	1.700	1.394	993	(-)	8.606	6.237
Equipements adminis.	7.000	800	1.200	2.300	2.700	7.000	7.000	(300)	-	-
Total Projets Nat.	447.748	123.085	134.344	110.223	80.096	151.264	48.824	(-)	346.184	166.213
Total Projets Loc.	16.311	1.111	3.400	5.200	6.600	16.311	-	(16311)	-	-
Grand total du VI° Plan	464.059	124.196	137.744	115.423	86.696	117.875	48.824	16.331	346.184	166.213

Projet de loi instituant, le Sixième
Plan Quadriennal de Développement
Economique et Social.

L'Assemblée Nationale a délibéré et adopté en sa séance
du la loi dont le texte suit :

ARTICLE PREMIER : Il est institué le Sixième Plan de Développement
Economique et Social 1981 - 1985.

ARTICLE 2 : Ce Plan entre en vigueur à partir du 1er Juillet 1981
et se termine le 30 Juin 1985.

Les orientations générales, les objectifs et les actions définis
dans ce Plan, déterminent les options économiques et sociales de
la Nation durant cette période.

REPUBLIQUE DU SENEGAL

ASSEMBLEE NATIONALE

AB1473

AB1578

V° LEGISLATURE

RAPPORT

Fait

au nom de l'Intercommission constituée par les Commissions du Plan,
des Finances et des Affaires Economiques

Sur

le PROJET DE LOI N° 22/81 instituant le VI° plan
quadriennal de développement économique et social,
1981 - 1985,

Par :

M. Moustapha FALL

Rapporteur.

Monsieur le Président,
Messieurs les Ministres,
Mes chers collègues,

I - Introduction :

Nous revoici, comme tous les quatre ans, invités à voter l'acte législatif qui doit instituer le Plan de développement économique et social du pays.

Certes, des réajustements sont opérés sur le Plan, à mi-parcours. Il est également vrai que divers projets de développement sont réalisés hors-Plan. Il reste, malgré tout, que la loi que nous adopterons aujourd'hui sera la charte qui régira l'action globale de développement de la nation sur les quatre prochaines années.

Nous vivons donc des moments privilégiés de la vie parlementaire, depuis l'examen de ce projet de Plan en Intercommission. Et il s'agit, ce matin, temps fort s'il en est de la réflexion de toute la Nation sur sa marche vers le progrès, d'évaluer ce que nous avons réalisé, de repréciser les orientations de notre planification, de redéfinir les priorités et les objectifs de notre développement pour un avenir maîtrisable, en fonction des progrès accomplis, des besoins à satisfaire, mais aussi des ressources

susceptibles d'être mises en oeuvre.

Il est vrai que notre système de planification devient, plan après plan, de plus en plus efficace, et notre politique de développement ne cesse de prouver sa justesse par les progrès indéniables que notre pays continue de réaliser dans tous les domaines, depuis l'Indépendance, malgré les ressources limitées, plus de dix années de calamités naturelles, et un environnement international souvent défavorable.

Mes Chers Collègues, c'est justement à cause de ces facteurs limitants qu'il nous faut exercer un jugement critique sur notre stratégie de développement planifié pour l'améliorer et le rendre encore plus apte à assurer la continuité du progrès national. L'examen de ce projet de VI^e Plan est donc pour nous, avec le Gouvernement, et à la suite de toutes les catégories socio-professionnelles qui ont participé à son élaboration, de porter une réflexion féconde sur les choix et les politiques économiques qui doivent guider le développement du pays pendant la période planifiée.

Cette période à venir, en vérité, mettra à rude épreuve, plus que par le passé, le concept même de planification, tant la conjoncture nationale restera difficile et l'environnement international est lourd de périls et d'incertitudes. Les bouleversements que nous réservent encore les crises énergétique et économique mondiales ne rendront-ils pas dérisoire tout effort de planification pluriannuelle du développement ? Le Plan pourra-t-il demeurer un "anti-hasard" ou même

un "réducteur de hasard" ?

La crise du système monétaire international rend de plus en plus erratique le comportement des monnaies, tandis que la conjoncture mondiale, insaisissable, perturbe, continuellement les prévisions, les hypothèses et les scénarios sur lesquels est bâti le Plan. Faut-il alors renoncer à planifier le développement ?

Mes chers collègues, pour légitimes que soient ces interrogations, elles devraient, bien au contraire, nous renforcer dans notre approche socialiste du développement dans laquelle, plus qu'une "ardente obligation", le Plan est la traduction d'une conception volontariste, rationnelle et cohérente du développement qui se fonde sur la maîtrise du temps et de l'espace, sur la nécessaire solidarité et l'harmonie entre les différentes couches sociales, les divers secteurs de l'économie et entre les régions du pays.

Il s'agit, aux yeux de vos commissaires, puis-que le développement est une oeuvre de longue haleine, d'inscrire l'action de la Nation dans la durée. Il s'agit encore d'élargir le domaine du maîtrisable par l'utilisation des techniques de prévision et des études prospectives pour mieux définir les orientations, éclairer les choix, fixer les objectifs et assurer l'évolution de l'économie et de la société sénégalaises vers différents niveaux de progrès à des horizons conséquents, au-delà et malgré les aléas et les contingences de tous ordres.

Notre système de planification se prête à une telle démarche, car c'est une planification stratégique, c'est-à-dire à long terme, continue, chaque période planifiée y constituant une phase quadriennale s'appuyant sur ce qui a été réalisé et servant de charpente à la réalisation des objectifs devenus prioritaires, les orientations et choix majeurs, fixés pour le long terme, étant reprecisés chemin faisant.

C'est aussi une planification souple qui laisse suffisamment de place à l'initiative privée et au jeu des mécanismes du marché pour garantir la créativité, le dynamisme et la compétitivité, meilleurs stimulants de la croissance.

Mais c'est ici qu'apparaissent, mes chers collègues, dans toute leur importance, les fonctions du Plan, car, en plus de tout ce qui précède, le Plan doit constituer le fil conducteur, le cadre de référence, le moyen d'intégrer le temps et l'espace en tant que paramètre dans la conception de l'action de développement. Il est aussi, et surtout, le garant de la cohérence et de la continuité de cette action. Le Plan, c'est ^{aussi} l'instrument par excellence pour l'évaluation des ressources du pays, des forces et faiblesses de l'économie, des besoins présents et futurs des populations. Il est, dans le même temps, l'outil efficace pour établir les priorités, répartir les ressources à mettre en oeuvre et opérer les arbitrages indispensables entre les groupes sociaux, les secteurs de l'économie et les régions du pays. Il peut,

dans notre système de planification, assurer les fonctions que voilà, d'une façon rationnelle et optimale grâce à l'utilisation des méthodes scientifiques et des techniques modernes, mais aussi d'une manière démocratique car c'est une planification de la base au sommet, avec la participation active des producteurs et des consommateurs à tous les stades d'élaboration du Plan.

Une autre fonction du Plan, et non des moindres, est de conduire les transformations structurelles nécessaires pour créer les conditions de mutations économiques et sociales profondes propres à rendre l'économie moins dépendante, à corriger des déséquilibres entre groupes socio-professionnels et des distorsions entre secteurs. Il s'agit, alors, d'organiser, de rationaliser, d'optimiser, d'accorder les rythmes de développement des régions, secteurs économiques et groupes sociaux, pour tout dire, d'aller d'une société sous-développée et **duable** vers un développement intégré et solidaire. L'agent du Plan, ici comme ailleurs, est la politique économique qui, dans son action quotidienne et par ses différents moyens, dont, en particulier, la fiscalité, le crédit et le budget, impulse et module la croissance de l'économie dans le sens et vers les objectifs définis par le Plan.

Mes chers collègues,

Le VI^e Plan devra, dans cet ordre d'idées, mettre en oeuvre diverses actions et politiques pour engager le processus de

./.

transformations structurelles indispensables à un développement économique et social moins tributaire de l'extérieur, moins vulnérable et plus dynamique. C'est du moins l'opinion de vos commissaires.

Au cours de l'examen de ce projet de VI^e Plan par votre Intercommission tout comme pendant les récents débats budgétaires, il est apparu, à la plupart des membres de notre Assemblée, la nécessité et l'urgence d'entreprendre des réformes hardies ou de poursuivre celles engagées dans certains volets de la politique et de l'action de l'Etat dans le domaine du développement économique et social pour lever les hypothèques qui pèsent sur celui-ci.

Le rôle et la place de l'Etat d'abord, dans l'activité économique et sociale de la Nation : le poids et les effectifs de la Fonction Publique qui imposent des dépenses budgétaires de moins en moins supportables ne doivent-ils pas faire l'objet d'un plan de déflation afin qu'à terme l'Etat puisse dégager une épargne budgétaire et accroître ainsi sa capacité de financer le développement ? Quels devraient être les domaines, les conditions et les limites d'une intervention efficace des sociétés d'Etat dans le développement économique et social de la Nation ? Dans quelle mesure la réforme en cours du monde rural peut-elle être approfondie et améliorée pour responsabiliser davantage le producteur rural, l'aider à maîtriser son activité à tous les stades et rendre celle-ci plus productive et plus rémunératrice ?

D'autres secteurs attendent, de leur côté, de nouvelles politiques plus cohérentes et plus efficaces pour opérer des mutations économiques indispensables : citons, par exemple :

- la conception et la mise en oeuvre d'une politique d'indépendance énergétique ;
- l'élaboration et la réalisation d'un plan d'auto-suffisance alimentaire ;
- l'application efficiente du programme hydraulique spécial et la réalisation des barrages projetés ;
- le développement d'industries exportatrices ;
- la confection et l'exécution d'une politique imaginative de promotion des exportations pour réduire le grave déséquilibre de nos échanges extérieurs.

Vous le voyez, mes chers collègues, ce sont là autant de politiques et d'actions dont l'importance et l'urgence sont à la mesure des transformations structurelles nécessaires à un développement accéléré et progressivement autocentré. Elles sont du domaine du Plan.

./.

Vos commissaires sont donc revenus, sans cesse, au cours des travaux de l'Intercommission, sur la nécessité de ces réformes et de ces changements structurels, à l'occasion de la discussion générale qu'ils ont eue avec le Gouvernement comme au cours de l'étude de chacun des volets de ce projet de VI^e Plan.

Monsieur le Président,
Mes chers collègues,

Avant de vous faire le compte-rendu de cette discussion générale et des débats auxquels l'examen des divers secteurs du Plan a donné lieu, je voudrais vous indiquer, ci-après, pour une étude plus facile des documents du projet de Plan, le schéma suivant lequel se présente ce projet :

- l'évolution de la situation économique et social du Sénégal depuis l'Indépendance ;
- le bilan de réalisation du V^e Plan ;
- la méthodologie et la procédure d'élaboration du VI^e Plan ;
- la stratégie de développement, les grandes orientations, les objectifs globaux et les programmes sectoriels du VI^e Plan ;

./.

- la politique de développement du VI^e Plan ;
- le mode et le schéma de financement du VI^e Plan.

Les secteurs primaire, secondaire, tertiaire et quaternaire font l'objet des tomes 2 à 5.

En vérité, l'exposé introductif du Ministre du Plan devant votre Intercommission, l'exposé des motifs du projet de loi et le tome 1 du document, font une synthèse remarquable du contenu du projet de VI^e Plan.

Retenons donc simplement, ici, qu'outre la reconduction de divers projets et d'un important volume de financements déjà acquis dans le cadre du V^e Plan, qui vont, par conséquent, faciliter la mise en place de l'enveloppe financière du VI^e Plan, celui-ci se caractérise par l'accent qu'il met sur les investissements directement productifs, en parfaite harmonie avec le Plan de redressement économique et financier à moyen terme, la priorité donnée à l'indépendance énergétique, au problème hydraulique et à la question de l'autosuffisance alimentaire du pays.

Nous retrouverons tous ces thèmes dans la discussion générale et dans le compte-rendu de l'examen des divers volets du projet de VI^e Plan, que nous vous présentons maintenant.

II - Le débat général de l'Intercommission sur le projet de VI^e Plan.

I - Ce débat a été introduit par une présentation du projet de Plan par le Ministre du Plan, représentant le Gouvernement à l'Intercommission.

A - Le Ministre, après avoir décrit à grands traits l'évolution de la situation économique et sociale du pays depuis 1959, a dressé le bilan d'exécution du V^e Plan. Il a, ensuite, rappelé la méthodologie et la procédure d'élaboration du projet de VI^e Plan avant d'en présenter la stratégie de développement, les grandes orientations, les priorités, les objectifs globaux, les programmes sectoriels et le schéma de financement. L'on retrouvera dans le tome I du document de VI^e Plan, intitulé "Evolution et perspectives de l'économie sénégalaise", une analyse cohérente et exhaustive de ces questions qui constituent le toile de fond du projet de VI^e Plan.

Nous ne reviendrons dans ce rapport que sur le bilan d'exécution du V^e Plan, les grandes orientations, les priorités, les objectifs globaux et le financement du VI^e Plan, les principaux points sur lesquels vos commissaires et le Gouvernement ont mis l'accent au cours de la discussion générale qui a suivi l'exposé du ministre chargé du Plan.

B- Faisant le bilan d'exécution du V^e Plan, le Ministre a d'abord rappelé la conjoncture nationale et internationale particulièrement défavorable dans laquelle le V^e Plan a été exécuté.

Malgré tout, le Plan réajusté (en baisse de 4 % seulement de son enveloppe financière) a connu un taux de réalisation plus que satisfaisant : 73 %. Outre ce taux élevé d'exécution, le bilan provisoire du V^e Plan fait ressortir beaucoup d'aspects fort positifs : les financements acquis ont dépassé les prévisions, de sorte que près de 166 milliards sont reportés au VI^e Plan. L' on note également un allègement des conditions des financements extérieurs, l'accélération de la réalisation des investissements ainsi qu'une nette progression de la part des financements alloués aux secteurs productifs (plus de 2/3 des financements mis en place).

Le tome 1 présente, aux pages 70 et 74 notamment sur les tableaux 1, 2 et 3, les résultats globaux de l'exécution financière du V^e Plan.

C - Le Ministre a ensuite présenté les grandes orientations, les priorités et les principaux objectifs du projet de VI^e Plan. Outre l'éducation et la formation professionnelle en particulier, les grandes priorités du VI^e Plan seront : la relance de la croissance économique par l'investissement dans les secteurs directement productifs, une plus grande maîtrise de l'eau, l'autosuffisance alimentaire et l'indépendance énergétique. La croissance économique globale devrait atteindre en moyenne 3,5 % par an pendant la période planifiée, avec un regain de dynamisme et de productivité des secteurs primaire et secondaire et, en fin de plan, une part accrue de ces deux secteurs dans la PIDE.

L'on se reportera au tome 1, pages 79 à 80, pour toutes les précisions et la présentation chiffrée des objectifs du projet de VI^e Plan.

D - Enfin, le Ministre chargé du Plan a présenté à votre Intercommission le schéma de financement du VI^e Plan. Le montant global des investissements retenus s'élève à 464 milliards 709 millions qui se répartissent comme suit aux différents secteurs :

- Secteur primaire : 106 milliards 652 millions, soit 24 % de l'enveloppe globale ;
- Secteur secondaire : 151 milliards 851 millions, soit 34 % de l'enveloppe globale ;
- Secteur tertiaire : 99 milliards 276 millions, soit 22 % de l'enveloppe globale ;
- Secteur quaternaire: 90 milliards 699 millions, soit 20 % de l'enveloppe globale.

Nous rappellerons, comme l'a fait le représentant du Gouvernement, que près de 25 % des projets et environ 166 milliards ont été reportés du V^e au VI^e Plan et ce dernier montant est inclus dans l'enveloppe globale. Par ailleurs, le Ministre a indiqué que :

- les sources internes fourniront 117 milliards 875 millions dont 40,824 milliards du D.N.E. ;

./.

- les sources extérieures contribueront au financement du VI^e Plan pour environ 346 milliards dont il faut déduire les 166 milliards déjà acquis et reportés du V^e Plan. Si l'on tient compte, enfin, de 50 milliards environ de subventions escomptées, c'est, en définitive, un financement de 130 milliards qu'il s'agira de rechercher à l'extérieur.

Voilà, comment le Gouvernement a présenté, pour l'essentiel, le schéma de financement du VI^e Plan. Bien entendu, on trouvera au tome 1, pages 117 à 120, une présentation détaillée et chiffrée de ce schéma, avec toutes les répartitions par origine, par secteur, pour les projets nationaux et locaux, ainsi que la programmation annuelle des financements. Le tableau de la page 120 en particulier, sera fort utile pour une information complète sur le financement du VI^e Plan.

Telle est, Monsieur le Président, mes chers collègues, la synthèse de l'exposé de présentation du projet de VI^e Plan que le Ministre chargé du Plan a fait devant votre Intercommission,

II - Une discussion générale a suivi cet exposé - occasion ne pouvait être meilleure pour vos commissaires pour porter une appréciation critique sur la stratégie de développement et les choix économiques que notre Gouvernement propose à la Nation.

Monsieur le Président, mes chers collègues, les membres de votre Intercommission, constamment animés de la volonté de contribuer, par la réflexion, à l'amélioration continue de l'action du Gouvernement pour le progrès national, ont formulé des observations, des propositions et des questions fondamentales sur notre stratégie de développement. La hauteur et la richesse du débat de l'Intercommission ont été, assurément, bien à la mesure de l'importance du rôle exceptionnel qui sera celui du VI^e Plan dans l'avenir de notre pays. Peut-être convient-il de grouper les questions soulevées par vos commissaires, pour la clarté de ce compte-rendu ?

A. - D'abord, passant en revue les objectifs globaux que le Gouvernement assigne au VI^e Plan, plusieurs commissaires se sont interrogés sur leur réalisme et sur leurs chances de réalisation compte tenu de certaines limites structurelles de l'économie, des aléas et des contingences du contexte national et de l'environnement international, des déficiences des structures et des politiques de production.

B. - Ensuite, et toujours à la lumière de la présentation des priorités et des politiques conçues par le Gouvernement, vos commissaires ont formulé des interrogations fondamentales ou des propositions substantielles sur l'action, les choix et la politique économique du Gouvernement.

Les commissaires ont estimé, par exemple, que

./.

Le Gouvernement devrait faire un choix clair en matière de relance de l'économie, soit pour une politique de relance basée sur la consommation et les importations, ou alors pour une relance économique s'appuyant sur la stimulation et l'accroissement de la production, notamment des productions agricoles et industrielles nationales. La préférence de la plupart de vos commissaires, il faut le dire, va vers la seconde politique, pour un développement endogène axé sur une plus grande maîtrise de l'eau, l'encouragement, la diversification et la protection des productions locales, surtout agricoles, pour l'autosuffisance alimentaire et une réduction du déficit de la balance commerciale. Privilégier les petits périmètres irrigués, accroître le rôle des collectivités de base et revaloriser les productions agricoles, tels sont, aux yeux de beaucoup de commissaires, des facteurs efficaces de stimulation de la production agricole.

A la lumière de l'expérience des sociétés d'intervention, nombre de commissaires ont formulé des réserves sur la capacité de l'Etat à gérer le développement. Qu'il s'agisse, en effet, du commerce, de la pêche, de l'industrie ou de productions agricoles, les résultats obtenus par l'Etat, même s'ils sont positifs à certains égards, devraient inciter, de l'avis de certains commissaires, à repenser les conditions et les limites de l'intervention de l'Etat qui devrait de plus en plus s'en tenir à ses missions classiques et laisser plus de place à l'initiative privée pour assumer la plupart des fonctions économiques.

Le poids écrasant et la charge financière que

./.

représentent les effectifs de la Fonction Publique et les agents de l'Etat constituent également des questions qui préoccupent le plus vos commissaires qui estiment nécessaires l'élaboration et l'exécution d'un véritable plan de déflation graduelle des personnels de l'Etat, nécessaires pour l'allègement des dépenses de fonctionnement et pour accroître la capacité du budget à financer le développement.

L'indépendance énergétique, la maîtrise de l'eau, la santé publique et les objectifs fixés par l'O/M/S/, sont autant d'autres questions que les commissaires ont posées pour insister sur la nécessité de concevoir et de conduire des politiques cohérentes et de mettre en oeuvre les moyens propres à atteindre ces objectifs.

C - Le schéma de financement, tel qu'il a été présenté, est-il cohérent ? Pourra-t-on réellement assurer le financement de ce projet de VI^e Plan ? Ces interrogations formulées par certains commissaires, sont légitimes si l'on considère, notamment :

- qu'une contribution de près de 50 milliards est attendue du D.N.E. alors que la première année d'exécution du VI^e Plan sera marquée par une absence totale d'épargne budgétaire ;

- qu'avec la flambée du dollar et des taux d'intérêt, véritable "3ème choc pétrolier" et la volatilité de la conjoncture internationale, il sera sans doute difficile et coûteux de mobiliser les 130 milliards attendus d'emprunts extérieurs.

Si le financement n'était pas assuré, la cohérence économique du Plan risquerait d'en être ébranlée, avec comme conséquences prévisibles, la non réalisation de certains objectifs essentiels et l'aggravation de certains déséquilibres ou disparités interrégionaux ou intersectoriels.

Monsieur le Président, mes chers collègues, ce sont-là quelques-unes des remarques et questions que vos commissaires ont formulées à la faveur de l'examen de ce projet de VI^e Plan par l'Intercommission.

Nous tenterons de vous présenter ci-après, les réponses et les précisions que le Ministre chargé du Plan a apportées à nos questions et observations.

III - Le représentant du Gouvernement, après avoir replacé le VI^e Plan dans le cadre de notre planification à long terme dont il constitue une phase importante dans une période-clé de l'évolution de notre économie a affirmé la détermination du Gouvernement à assurer la réalisation des objectifs du VI^e Plan, malgré la persistance et l'aggravation de la crise mondiale et la conjoncture nationale défavorable. L'Etat s'attachera à accroître l'efficacité de son action et sa capacité d'organisation et mettra en oeuvre des politiques plus efficaces pour stimuler la croissance et accélérer le rythme du développement économique et social de la Nation.

Cette volonté gouvernementale de réduire sinon

./.

d'éliminer les déficiences structurelles de tous ordres, se manifestera par des actions nouvelles dans tous les secteurs et les volets de l'activité économique et sociale, pour permettre la mise en place graduelle des conditions d'un développement sécurisé et plus dynamique.

Répondant aux questions et observations des commissaires, le Ministre chargé du Plan a d'abord observé que le Gouvernement avait déjà et clairement opté pour une politique de relance économique basée sur la stimulation et l'accroissement des productions locales industrielles, artisanales, mais surtout agricoles, propres à assurer l'autosuffisance alimentaire, à fournir de la matière première à l'industrie nationale et à absorber la main-d'oeuvre disponible.

Le Gouvernement continuera à mettre en oeuvre cette option, tout en améliorant son action par une revalorisation constante des productions agricoles et une protection sélective des produits industriels locaux. La dépendance sur la pluviométrie et le caractère aléatoire de la production arachidière seront graduellement réduits par la réalisation des divers programmes visant la maîtrise de l'eau et l'expansion des cultures irriguées, la diversification agricole, le développement combiné, des grands aménagements et des petits périmètres villageois.

Le Ministre n'a pas manqué, dans cet ordre d'idées, de souligner les progrès non négligeables qui ont été réalisés, notamment en matière de production de sucre, maïs, riz, divers produits manufacturés, etc... Et l'action de l'Etat, dans ce domaine, continue.

La promotion de l'emploi et l'insertion des jeunes dans la production continueront à constituer une priorité au cours du VI^e Plan. C'est pourquoi la formation professionnelle et pratique, l'alphabétisation, la conception et la réalisation de programmes et de projets tels ceux confiés au GOPEC seront privilégiées.

Le Gouvernement, par ailleurs, engagera la réforme et la rationalisation de l'emploi des personnels de l'Etat en vue d'en accroître le rendement et d'en réduire le coût à terme.

Les sociétés d'Etat, de leur côté, font ou feront l'objet de réformes profondes pour réduire ou rendre plus efficiente leur intervention dans le développement. Ceci est déjà entrepris dans le cadre de l'élaboration de contrats-plans entre l'Etat et les sociétés nationales.

Le Ministre du Plan n'a pas d'ailleurs manqué de relever que l'Etat s'est déjà désengagé dans certains secteurs au profit d'agents économiques privés ou s'apprête à le faire dans d'autres, et que dans le domaine agricole, la restructuration qui est en cours, allègera l'encadrement et accroîtra la maîtrise et le rôle des producteurs ruraux dans la conduite de leurs activités économiques.

Quant à la santé publique, qui, de l'avis de vos commissaires doit être et demeurer une surpriorité, le Ministre, après

./.

avoir rappelé tout ce qui a été réalisé dans ce domaine (structures, équipements, personnels, médicaments) et les projets qui y seront encore réalisés, a réaffirmé la volonté du Gouvernement de réaliser l'objectif de consacrer, à terme, au moins 9 % du budget aux dépenses de santé. De même les objectifs que l'O.M.S. a fixés dans ce secteur seront atteints par notre pays.

Le poids de notre dette extérieure, la charge que constitue le service de la dette, les possibilités réelles d'assurer le financement du VI^e Plan, sont autant de questions sur lesquelles le Ministre a donné à vos commissaires toutes les précisions utiles.

D'abord, le monde actuel, interdépendant, les conditions économiques et les exigences du progrès sont tels que tous les pays s'endettent aujourd'hui, quels que soient les niveaux de développement ou les idéologies. Ensuite, et pour ce qui concerne le Sénégal précisément, sa dette extérieure est supportable : elle est, en effet, constituée pour une large part par des prêts à conditions douces consentis par des pays ou organismes sur le plan de la coopération bilatérale. De plus, les préfinancements, à conditions dures, ont fait place à des emprunts à long terme, avec une longue période de grâce et à des taux d'intérêt faibles. De sorte que le poids de la dette et le niveau du service de la dette tendront à baisser au cours des prochaines années, et les 100 milliards attendus des sources extérieures de financement pourront être mobilisés selon le Ministre. D'autant plus aisément d'ailleurs que

le crédit du Sénégal est très bon sur le plan international parce que notre pays a toujours honoré ses engagements malgré dix années de sécheresse et les difficultés économiques qui en ont résulté.

Le Ministre a observé, ensuite, qu'en plus de nos propres efforts et des financements escomptés de la coopération bilatérale, la Banque Mondiale envisage d'étendre l'important concours financier qu'elle a accordé à notre pays dans le cadre du "prêt d'ajustement structurel". Sur une première tranche de 60 millions de dollars, 30 ont été mobilisés pour la restructuration du monde rural et la relance des productions agricoles. Dans le même temps, le F.M.I. a consenti au Sénégal un prêt de 17 milliards de francs dans le cadre de la "Facilité élargie". La Banque Mondiale et le Fonds Monétaire International, comme d'autres pays ou organismes, ont décidé de contribuer à la réalisation des objectifs de notre plan de redressement économique et financier à moyen terme et de ceux de notre VI^e Plan, compte tenu du sérieux et de la cohérence de notre politique de développement, a ajouté le Ministre.

C'est sous cet éclairage, selon le représentant du Gouvernement, qu'il faut voir la décision de la Banque Mondiale de parrainer, en octobre à PARIS, une réunion des bailleurs de fonds en vue de faire obtenir au profit du Sénégal, non seulement les financements extérieurs nécessaires à la réalisation des projets du VI^e Plan, mais aussi les fonds de couverture des contreparties que requiert la réalisation des mêmes projets.

Monsieur le Président, mes chers collègues, les éclaircissements et les assurances ainsi donnés par le Gouvernement devant votre Intercommission ont amené vos commissaires à mieux apprécier le degré de cohérence financière et économique de ce projet de VI^e Plan ainsi que les moyens que le Gouvernement compte mettre en oeuvre pour sa bonne exécution.

Venons-en donc, si vous le voulez bien, à l'examen des différents secteurs du Plan.

III - L'examen du projet de VI^e Plan, secteur par secteur -

Monsieur le Président, mes chers collègues, je voudrais vous rappeler que chacun des quatre grands secteurs de l'économie fait l'objet d'un tome du projet de Plan. Ainsi, le tome 1 contenant une synthèse de tout le projet, vous trouverez au :

- Tome 2 : le secteur primaire ;
- Tome 3 : le secteur secondaire ;
- Tome 4 : le secteur tertiaire ;
- Tome 5 : le secteur quaternaire.

Votre intercommission a procédé à un examen critique de chacun de ces secteurs. La discussion, dans chaque cas,

./.

a été axée sur une présentation préliminaire du secteur et de ce qu'y projette le Plan, par le Gouvernement. Les observations, questions et propositions de vos commissaires, de leur côté, ont porté sur l'ensemble des sous-secteurs et sur tous les volets de l'activité économique et sociale. Cependant, l'Intercommission, n'a perdu de vue, à aucun moment, la nécessité de préserver la cohérence économique et financière du projet de Plan. Enfin, dans un souci évident de clarté, ce rapport se limitera à l'essentiel des questions évoquées en Intercommission, c'est-à-dire, pour chaque secteur, aux priorités, objectifs globaux ainsi qu'aux politiques et actions qui seront mises en oeuvre pour la réalisation desdits objectifs.

LE SECTEUR PRIMAIRE

1°) - Le tome 2 couvre ce secteur qui est constitué par les sous-secteurs suivants: Agriculture, Elevage, Pêche, Eaux et Forêts, Hydraulique rurale et agricole.

Dans son exposé de présentation du secteur, le Ministre chargé du Plan a décrit pour chaque sous-secteur sa situation et son évolution, le bilan d'exécution du V° Plan, la stratégie de développement et le programme d'action qui le concernent.

Après avoir rappelé que les financements prévus pour le secteur primaire atteindront plus de 106 milliards, soit 24 % de l'enveloppe financière globale du VI° Plan, le Ministre a indiqué les priorités, actions et objectifs qui ont été conçus pour le secteur :

./.

- une plus grande maîtrise de l'eau, notamment par la poursuite de l'exécution du programme hydraulique spécial et la construction de barrages ;

- l'accroissement de toutes les productions primaires, singulièrement des productions vivrières et la diversification des cultures ;

- la poursuite des grands aménagements hydro-agricoles ;

- le démarrage du projet de développement intégré du Sénégal-Oriental et de la Haute Casamance ;

- la construction d'abattoirs et d'étables laitières dans les régions (Diourbel, Tambacounda, Ziguinchor, Louga, Kaolack et Thiès) ;

- la mise en place d'un crédit maritime ;

- la poursuite de l'action de reboisement, de mise en valeur et de protection des forêts, etc.....etc....

2°) - L'exposé du Ministre a été suivi d'un débat à la faveur duquel vos commissaires ont formulé plusieurs critiques, interrogations ou suggestions, sur divers aspects de la politique de développement du secteur. La discussion a été souvent passionnée, mais toujours animée par la volonté de chaque commissaire de contribuer à l'amélioration de la politi-

que et de l'action de développement du Gouvernement. Encore une fois, des questions évoquées au cours du débat général sur le projet de VI^e Plan ont été soulevées :

- Pour certains commissaires, les objectifs fixés en matière de productions agricoles (arachide, riz, mil, etc...) ne pourront pas être atteints à cause des déficiences croissantes de la pluviométrie, de l'inefficacité des sociétés régionales et d'autres facteurs limitants.

- D'autres commissaires se sont inquiétés de ce qu'ils n'ont pas hésité à appeler "la double tyrannie de l'arachide et du riz" : une production arachidière de plus en plus aléatoire, d'une productivité et d'une rentabilité stagnantes ou en régression tout au moins pour ce qui concerne l'arachide d'huilerie, et des perspectives d'exportation peu brillantes à cause des produits de substitution. Pour le riz, un volume et un coût financier des importations croissants et inquiétants. Ne faudrait-il pas, dans ces conditions, orienter les priorités et l'action de la Nation vers la production d'arachide de bouche, le développement des petits périmètres irrigués et la fixation de prix plus rémunérateurs pour accroître les productions locales de riz, maïs, mil, produits maraîchers, etc... ? Il convient, de l'avis de certains commissaires, de baisser les tarifs de l'eau dans les zones de production maraîchère pour stimuler celle-ci, d'accélérer la construction des barrages, grands et petits, les aménagements hydro-agricoles, de limiter les missions des sociétés régionales au profit des petits périmètres et de l'initiative

privée, et réduire les coûts d'intervention de l'Etat dans ce secteur. L'Intercommission estime, par ailleurs, que la réforme des structures d'encadrement et des coopératives agricoles devrait être poursuivie et approfondie, une dimension économique donnée aux communautés rurales et davantage de responsabilité aux producteurs et aux collectivités de base, pour accroître les productions agricoles et les revaloriser au profit des intéressés.

3°) - A ces questions et propositions, le Ministre a répondu avec clarté, et, le plus souvent, marqué la convergence des vues de vos commissaires, avec celles du Gouvernement.

Après avoir réaffirmé la place prioritaire que le Gouvernement continue d'accorder au secteur primaire et à l'ensemble de ses sous-secteurs, depuis le 1er Plan, ainsi que les progrès réalisés dans ce secteur, le Ministre a indiqué que les objectifs de production fixés pour l'agriculture l'ont été de manière réaliste, compte tenu des leçons tirées des Plans précédents et des obstacles existants ou prévisibles.

L'accent sera davantage mis sur la maîtrise de l'eau, les petits aménagements et les périmètres villageois irrigués. Dans cet ordre d'idées, le Gouvernement étudie la réduction des tarifs de l'eau dans les zones de production maraîchère (le long de la conduite venant du Lac de Guiers dans les Niayes et ailleurs). Autre exemple de la détermination de l'Etat dans ce domaine : 1 milliard 350 millions seront

consacrés à l'aménagement du Bao Bolong au cours du VI^e Plan.

Cependant, le rôle des sociétés régionales demeurera indispensable, pour réaliser les grands aménagements hydro-agricoles, à un rythme et à une échelle compatibles avec les conditions de rentabilité macro-économique des barrages et autres ouvrages programmés dans les vallées des fleuves et divers cours d'eau du pays. Les sociétés en cause seront réorganisées, leurs missions et modes d'intervention repensés, pour une exécution plus efficiente de leurs fonctions d'aménagement, de production ou d'encadrement. Petits périmètres et grands aménagements seront donc mieux alliés pour l'accroissement des productions rurales à des coûts de revient décroissants.

La production de l'arachide de bouche sera stimulée, tandis que la culture irriguée de l'arachide continuera de retenir l'attention du Gouvernement malgré les coûts élevés de cette formule dans le domaine arachidier. Cependant, l'arachide d'huilerie restera pour quelques années encore la principale source de revenus pour une grande partie de la population sénégalaise, en dépit des aléas et des inconvénients qui s'y attachent et malgré les efforts et les actions indispensables et déjà engagés pour réduire la relative dépendance-décroissante au demeurant - de l'économie nationale sur cette production.

Le Ministre a indiqué, par ailleurs, que le Gouvernement continuera à rendre les prix des productions agricoles nationales plus rémunérateurs en vue d'encourager l'accroissement de

celles-ci.

Les cultures fourragères et surtout la production d'aliments pour bétail à partir des sous-produits et déchets agricoles font l'objet d'importants projets qui seront réalisés dans la période planifiée, avec, comme objectif majeur de mettre à la disposition de l'élevage une alimentation pour bétail suffisante et à bas prix. Dans le même temps, l'Etat poursuivra l'installation d'une "chaîne de froid" à travers le pays. Plusieurs projets seront réalisés dans ce domaine en cours de Plan, notamment à Dakel, dans la région du Fleuve, à Kébouner, etc..

Monsieur le Président, mes chers collègues, tel est, nous semble-t-il, ce qu'il faut retenir, pour l'essentiel, des débats auxquels a donné lieu l'examen du secteur primaire par votre Intercommission.

LE SECTEUR SECONDAIRE

Le tome 3 traite de ce secteur qui absorbera 151 milliards 851 millions, soit 34 % environ de l'enveloppe globale du VI^e Plan. L'industrie, les mines, l'énergie, l'artisanat en sont les sous-secteurs.

1^o) - Le Ministre a présenté ce secteur en décrivant d'abord la situation, l'évolution, les progrès réalisés à la suite de
./.

l'exécution du V^e Plan, avant d'en proposer les priorités, objectifs et projets à vos commissaires.

Après avoir rappelé que les activités du Bâtiment et des Travaux Publics étaient classés dans ce secteur, le Ministre a souligné l'importance des échanges entre l'industrie, l'artisanat surtout, et les Travaux Publics et Bâtiment. Le représentant du Gouvernement a insisté sur le rôle de premier plan que l'industrie sénégalaise a joué, par sa vitalité, pour soutenir notre économie et assurer la progression de la PIB malgré les graves déficits que dix années de sécheresse ont causés dans la production agricole.

Le taux annuel moyen de croissance de la production industrielle, supérieur à 4 % jusqu'à la fin du IV^e Plan, atteint encore 3,6 % malgré les conditions économiques difficiles dans lesquelles le V^e Plan a été exécuté.

Mais la meilleure preuve du dynamisme de la croissance de ce secteur, ressort de ce que sa part dans la PIB est passée de moins de 22 % à près de 28 % du 1^{er} au V^e Plan. Il s'agit, a indiqué le Ministre, de continuer à donner la priorité à ce secteur, productif par excellence, afin qu'il poursuive sa croissance et son dynamisme. Sa part dans la PIB devrait atteindre 30 % à la fin de la période planifiée.

La décentralisation industrielle avec la création

./.

de pôles de développement, la promotion des P.M.I., de l'activité artisanale et de l'agro-industrie, l'exploitation et l'exploitation de nos ressources minières et énergétiques, ainsi que le développement d'industries d'exportation, seront des objectifs prioritaires au cours du VI^e Plan, a affirmé le Ministre.

2°) - Les observations et questions formulées par vos commissaires ont montré que votre Intercommission approuvait largement les options du Gouvernement. Beaucoup de suggestions et d'interrogations^{ont été}/exprimées, sur tous les sous-secteurs et tous les aspects du développement du secteur :

- l'activité industrielle dans la Zone Franche et sa promotion ;

- la protection Industrielle et la nécessaire compétitivité de nos Industries ;

- l'exploitation de nos ressources minières et énergétiques ;

- la décentralisation industrielle ;

- l'harmonisation des politiques industrielles nationales dans le cadre de l'intégration sous régionale et régionale ;

- le développement de la promotion artisanale et la promotion des artisans, etc....

./.

3°) - Le Ministre a longuement décrit la politique d'action et les projets du Gouvernement en répondant à ces questions.

L'Etat poursuivra activement sa politique de diversification et de décentralisation industrielles, a affirmé le Ministre.

La création ou l'expansion des P.M.E., particulièrement dynamiques, créatrices d'emplois et de valeur ajoutée, seront encouragées grâce notamment au concours de la SONEPI et de la SOFISE-DIT, ainsi qu'aux avantages prévus par le projet de nouveau Code des Investissements.

La création de pôles de développement industriel sera poursuivie dans le cadre d'une décentralisation industrielle active. Un complexe textile intégré (la SOTEXKA) à Kaolack, les ICC dans la région de Thiès, de la CSS, l'exploitation de la SEIB à Diourbel, sont autant de réalisations et de programmes qui concrétisent la volonté de l'Etat dans ce domaine. De même la création des chambres de métiers et d'un Fonds de garantie à la SONAGA sont des facteurs de promotion de l'artisanat en faveur duquel la SONEPI et la SOSEPRA jouent déjà un rôle positif.

La promotion de la Zone Franche Industrielle sera activement poursuivie afin qu'en fin de Plan, l'objectif d'y attirer une vingtaine d'unités industrielles sur les 60 hectares aménagés soit réalisé.

Dans ce sens, un projet de loi sera bientôt présenté à notre Assemblée pour supprimer les "seuils" exigés actuellement et rendre ainsi le statut de la Zone Franche plus attrayant.

L'Etat continuera à protéger l'industrie nationale moteur de notre économie, grande créatrice d'emplois et de valeur ajoutée. Cependant, cette promotion sera sélective et limitée dans le temps. Un contrôle plus efficace sera opéré sur la qualité, les coûts de production et les prix de vente des produits industriels, tandis que des conditions de concurrence entre unités industrielles nationales seront suscitées pour conduire les entreprises sénégalaises vers plus de compétitivité et développer leur capacité d'exportation dans l'espace économique de plus en plus concurrentiel de la CEAO et de la CEDEAO.

Le soutien de la Puissance publique sera apporté, comme il l'a d'ailleurs déjà été dans le cas de l'ICOTAF par exemple, dans le cadre de contrats-programmes, pour sauver des entreprises par la modernisation et l'augmentation de leur productivité, pour le maintien ou la promotion de l'emploi.

L'implantation d'agro-industries et de P.M.E dans le cadre des filières de transformation industrielle, sera encouragée, pour la revalorisation des productions nationales, et pour davantage d'intégration et d'échanges intersectoriels.

./.

Le Gouvernement, a dit encore le Ministre, prendra d'autres initiatives et fera des propositions aux autres États-membres de la CEAO et de la CEDEAO pour l'harmonisation des politiques industrielles, des codes des Investissements en particulier, et pour la création d'entreprises communes de grande dimension, type ICS, en vue de réaliser, progressivement, l'intégration des marchés et des productions et de parvenir, ainsi, à plus d'efficacité économique grâce aux économies d'échelle possibles dans de telles conditions.

L'exploitation rapide de nos ressources minières, fer, or, marbre, etc.,... demeure l'une des principales priorités de l'action du Gouvernement. L'étude de factibilité pour l'exploitation du fer de la Falémé sera terminée à la fin de 1982, tandis que des recherches et des études sont activement menées pour l'or, l'uranium et pour une industrie de la verrerie.

Une politique d'indépendance énergétique est en cours d'élaboration. Dans ce cadre, des programmes cohérents seront mis en oeuvre pour l'exploration et l'exploitation de nos ressources énergétiques (pétrole, tourbe, lignite, gaz, etc.,...) ainsi que pour réaliser davantage d'économies d'énergie.

Le pétrole du Dôme Flore de Casamance sera mis en exploitation en cours de Plan. Dans la même période, l'extension de la SAR sera réalisée pour permettre à cette entreprise de raffiner des bruts

lourds, donc moins chers, et d'augmenter ses capacités de raffinage et de stockage. L'établissement d'un "bilan énergétique" est entrepris pour une quinzaine d'entreprises, en vue de permettre à celles-ci de se doter d'équipements plus efficaces en énergie. C'est ainsi, par exemple, que les équipements que la SOCOCI mettra en place dans le cadre de son extension lui permettront de réduire ses consommations d'énergie de 40 %.

Monsieur le Président, mes chers collègues, voilà l'essentiel des discussions auxquelles a donné lieu l'examen du secteur secondaire qui a beaucoup retenu l'attention de vos commissaires, à cause du rôle capital qu'il a joué et qui reste le sien dans le développement de l'économie nationale.

LE SECTEUR TERTIAIRE

Le tome 4 traite de ce secteur qui comprend les sous-secteurs du Commerce, du Tourisme, des Transports et Télécommunications. L'on voit donc qu'il est indispensable à la production agricole ou industrielle.

1°) - Il ressort de l'exposé du Ministre, que le VI^e Plan consacre 99 milliards et 300 millions à ce secteur, soit 22 %

./.

de l'enveloppe globale, et lui assigne les objectifs et projets suivants :

- l'augmentation de la capacité hôtelière et la décentralisation de l'activité touristique ;
- l'entretien du réseau routier ;
- la construction de pistes de production ;
- la construction de quelques axes routiers : Louga-Dahra, Tambacounda-Dianké-Mankhan et Kédougou-Saraya ;
- le renforcement de 200 kms de routes nationales ;
- l'accroissement de la capacité de transport de la SOTRAC ;
- la rénovation de voies ferrées et de matériels roulants de la Régie ;
- la modernisation et l'extension du réseau téléphonique ;
- le développement des axes Diourbel-MDacké et Ziguinchor-Kolda-Vélingara-Tambacounda, etc...etc...

2°) - Vos commissaires ont posé au Gouvernement des questions aussi nombreuses que pertinentes sur tous les

./.

volets des sous-secteurs qui composent le secteur tertiaire : le désenclavement de Gédhiou et Bakel, la liaison du littoral Nord et des Niayes avec les régions de l'intérieur pour une meilleure distribution des produits de la mer et maraîchers ont été vivement demandés au Gouvernement, dans le cadre du V^e Plan. Il en a été de même de la construction de pistes de production, d'hôtels à Louga et à Thiès, comme de la mise en oeuvre de circuits touristiques intégrés entre les pays de la sous-région. Dans le domaine du commerce, des commissaires ont insisté sur la nécessité d'assainir les circuits de distribution pour les rendre plus efficaces et capables d'assurer l'approvisionnement régulier des régions périphériques et de combattre la hausse des prix, par l'extension de l'expérience des magasins-témoins et des activités de la SONAGIS dans les régions. Certains membres de l'Intercommission ont, pour leur part, demandé au Gouvernement d'accentuer la promotion des commerçants nationaux et de réduire l'emprise des étrangers sur le commerce de détail,

3°) - Autant de questions qui montrent l'importance que vos commissaires accordent à ce secteur. Mais, Monsieur le Président, mes chers collègues, il nous paraît nécessaire de revenir sur le sous-secteur des infrastructures pour dire l'insistance et l'unanimité avec lesquelles votre Intercommission a demandé au Gouvernement d'accorder une attention spéciale à certains axes ou tronçons routiers,

Il en a été ainsi, tout particulièrement :

- de Bakel-Kidira ;
- de Gédhiou-Diaroumé et du bac de Gédhiou ;

- de Diogo (Niayes-Littoral Nord) - Mékché-Sambey-Foundiougne,
- et des pistes de production en général,

Votre Intercommission, majorité et opposition confondues, a instamment convié le Gouvernement à prendre les dispositions qui lui paraissent les plus appropriées pour assurer la réalisation de ces projets, en particulier Bakel-Kidira et Gédhiou Diaroumé, au cours du VI^e Plan. Nous tenions à rendre compte à notre Assemblée de l'importance exceptionnelle que votre Intercommission a attachée à ces questions.

Le Ministre, après avoir dit combien il était sensible aux préoccupations de l'Intercommission, a affirmé que le Gouvernement étudiera tous les moyens possibles en vue de trouver une solution rapide aux problèmes considérés. Pour le reste, il a tenu à rappeler la nécessité d'orienter la plus grande partie (63 %) des investissements vers les projets directement productifs pour relancer la croissance, accroître la production et la richesse nationales en vue d'assurer le financement et la poursuite du développement.

Dans ce sens, et devant la cherté ou la rareté de financements extérieurs à conditions douces, l'Etat a décidé d'observer une pause dans la construction de routes bitumées, et de donner la priorité à l'entretien du réseau routier existant. Cependant, quelques

axes tels que ceux que nous avons énumérés au début de ce chapitre seront réalisés. La construction de pistes de production sera poursuivie tandis que d'autres axes seront stabilisés.

Dans le sous-secteur du Tourisme, le Gouvernement encourage les nationaux et l'initiative privée à entreprendre la construction de petits réceptifs hôteliers dans les capitales régionales et ailleurs à l'intérieur du pays et à organiser des circuits inter-Etats. L'Etat est disposé à les y aider.

L'initiative privée et l'esprit d'entreprise doivent se développer chez les Sénégalais dans le sous-secteur du commerce également, l'Etat ayant beaucoup fait pour la promotion et l'insertion des nationaux dans cette activité : la SONAGA et son fonds de soutien, les magasins-témoin, dont 120 seront encore créés, etc... Des conventions d'établissement existent entre notre pays et d'autres Etats. De plus, un grand nombre de nos compatriotes exercent diverses activités économiques dans plusieurs pays étrangers, africains notamment.

Le Gouvernement exposerait donc, ces Sénégalais à des mesures de rétorsion si les étrangers opérant dans notre pays étaient l'objet de brimades. Il s'agit, par conséquent, pour les Sénégalais, de l'avis du Gouvernement, de faire preuve d'imagination et de capacité d'organisation et de gestion pour conquérir plus de place dans la distribution et le commerce de détail. Ceci est à leur portée, d'autant que la volonté du Gouvernement demeure, de leur apporter, comme par

le passé, toute l'assistance nécessaire.

LE SECTEUR QUATERNAIRE

Le tome 5 traite de ce secteur ^{comprend} qui/comme les sous-secteurs suivants : habitat et urbanisme, hydraulique urbaine et assainissement, santé, éducation, promotion humaine, culture, jeunesse et sports, études et recherches, l'information, et les équipements administratifs.

Près de 90 milliards, soit environ 20 % de l'enveloppe financière du VI^e Plan y sont consacrés. On y prévoit les actions ci-après :

- la construction de 2.000 salles de classe de type économique ;
- la création d'établissements d'enseignement technique ;
- la création d'établissement d'enseignement professionnel, notamment à Kaolack, au Sénégal Oriental, à Louga, en Casamance et la construction de divers établissements, de vocations différentes ;

- la poursuite des opérations de santé primaire ;
- la construction de complexes culturels régionaux à Kaolack, Saint-Louis, Tambacounda et Ziguinchor ;
- la construction du Stade de l'Amitié, etc...

Les débats qui ont suivi cet exposé du Ministre ont permis à vos commissaires de soulever de nombreuses questions auxquelles le Gouvernement a répondu avec précision.

Le Ministre a ainsi indiqué que le Lycée et l'hôpital de Tambacounda (d'un coût de 800 millions chacun) seront réalisés dans les deux premières années du VI^e Plan. L'alimentation en eau de Tasset sera assurée dans le cadre de la réalisation de forrages profonds et du doublement de la conduite du Lac de Guiers, actions indispensables pour mieux satisfaire les besoins en eau du Cap-Vert. A défaut d'un lycée technique à Thiès, le centre de formation de la Régie des Chemins de Fer, situé dans cette ville, sera aménagé pour 200 millions. Dans un autre domaine, les parties sénégalaise et chinoise envisagent de confier à cette dernière la réalisation "clé en main" du stade de l'Amitié. Les projets d'un lycée régional à Louga, d'une école normale régionale et d'un CES à Kébémér, pourraient être reconsidérés à la faveur du réajustement du VI^e Plan. En matière d'habitat, il a été prévu d'étendre dans les régions, l'excellente formule des "parcelles assainies"

La mise en place ou l'extension de réseaux d'adduction en eau des capitales régionales et d'autres communes seront financées par la Banque Mondiale et réalisées par la Soness, sur la base d'une étude de faisabilité qui est d'ailleurs achevée. Par ailleurs, un stade omnisport de 1.500 places sera construit à Ziguinchor sur un financement irakien, tandis que l'extension et la modernisation de l'hôpital régional situé dans cette ville seront financées par la FAC. A Rufisque, le lycée sera rénové et l'assainissement poursuivi. Dans le même temps, des crédits seront mobilisés pour entreprendre l'étude sur la base de laquelle des travaux de grande envergure seront entrepris pour arrêter de manière durable l'avancée de la mer et l'érosion du littoral.

Le Ministre a, enfin, tenu à préciser que si le programme hydraulique spécial a été intégré au VI^e Plan, les financements prévus pour son exécution, de l'ordre de 10 Milliards, ne sont pas comptabilisés dans l'enveloppe du Plan car il s'agit d'un plan d'urgence qui doit être exécuté rapidement.

Voilà, nous semble-t-il, ce qu'il faut retenir de l'examen du secteur quaternaire par votre Intercommission du Plan, des Finances et des Affaires Economiques.

CONCLUSION

Monsieur le Président, mes chers collègues, au terme de cet exposé, nous avons conscience que la présentation que nous avons ainsi tenté de vous faire des travaux de votre Intercommission sur le projet de VI^e Plan est fort imparfaite. Mais pouvait-il en être autrement, avec un projet si complexe dont la conception a mis à contribution l'expertise, les talents et la volonté de tant d'acteurs pendant plusieurs mois ? Tout au moins, notre modeste objectif serait atteint, si nous étions parvenus à vous faire penser, comme votre Intercommission, que notre VI^e Plan de développement devra jouer un rôle-clé dans une période-clé de l'évolution de notre pays.

Rôle-clé puisqu'il s'agit, entre autres, de relancer la production économique et de lui assurer une croissance soutenue à un taux annuel moyen de 3,5 % sur la période planifiée. Il s'agit, encore, d'améliorer les grands équilibres de l'économie par une réduction de la consommation pour un accroissement de l'épargne et de l'investissement, par un assainissement des finances publiques et par une amélioration de notre balance commerciale. Et ce n'est pas tout. Il s'agit aussi de jeter les bases et de mettre en oeuvre des moyens efficaces pour la maîtrise de l'eau, l'autosuffisance alimentaire, l'indépendance énergétique, pour des structures d'intervention plus efficaces, une agriculture plus diversifiée et plus productive, une industrie plus compétitive, exportatrice et décentralisée. Il s'agit, pour tout dire, de créer et d'assurer les conditions d'un développement accéléré, moins dépendant et autocentré. Rôle capital donc, s'il en est, qu'est celui de notre

VI° Plan de développement.

Mais période-clé aussi, celle qu'envisage le Plan. A l'intérieur, les effets dévastateurs d'une sécheresse persistante, une jeunesse nombreuse et impatiente, un croît démographique élevé des villes surpeuplées par l'exode rural et des coûts sociaux écrasants.

A l'extérieur, la crise économique, devenue mondiale, des prix du pétrole et des taux d'intérêt exorbitants et le protectionnisme se développant dans un environnement international éminemment défavorable.

Monsieur le Président, mes chers collègues, c'est dans une telle période que le VI° Plan devra assumer les fonctions et accomplir les missions que lui assigne la Nation. Ces objectifs sont-ils réalistes ? Seront-ils réalisés au cours de la période planifiée ?

Pour vos commissaires, la réponse à ces interrogations est affirmative. Oui, nous pouvons réaliser les objectifs de ce projet de VI° Plan si l'on considère l'amélioration régulière des taux de réalisation de nos plans successifs et de la capacité d'absorption de notre économie depuis l'indépendance. Oui, si les transformations structurelles dont nous avons parlé tout au long de ce rapport sont opérées pour réduire les contraintes et rendre l'appareil de production plus efficace et l'utilisation des ressources plus efficiente. Oui, les objectifs

du VI^e Plan sont à la portée du pays, estiment vos commissaires, et il est permis de penser qu'ils peuvent être réalisés, si l'énergie, la volonté et la capacité d'organisation qui ont assuré la continuité du progrès à notre pays, qui ont permis que nos grandes industries soient aujourd'hui opérationnelles et que les barrages de Diama et de Manantali deviennent, enfin une réalité, oui le VI^e Plan sera exécuté dans de bonnes conditions si cette énergie, cette volonté, cette capacité d'organisation de notre peuple demeurent. Ce sentiment, vos commissaires le partagent avec Monsieur le Ministre du Plan et ses collaborateurs dont la disponibilité, la maîtrise des dossiers, la courtoisie et l'enthousiasme ont créé et entretenu un climat de réflexion et de confiance tout au long de nos travaux.

C'est pourquoi, nous voudrions, au nom de votre Intercommission, exprimer nos vives félicitations à Monsieur le Ministre du Plan et à ses collaborateurs.

Monsieur le Président, mes chers collègues, nous avons charge de l'avenir de la Nation, nous devons, par le débat sur ce projet de loi et par le vote qui va ^{la} sanctionner, faire de cette oeuvre le choix et l'affaire de tout un peuple.

Votre Intercommission a adopté le projet de loi 22/81 instituant le VI^e Plan Quadriennal de Développement Economique et Social.

./.

Elle vous demande de bien vouloir l'adopter à votre tour, et de renouveler, ainsi, la confiance et le soutien de notre Assemblée au Gouvernement, pour que la Nation poursuive sa marche sur la voie d'un développement accéléré et solidaire.

Je vous remercie, de votre attention.

1131473

181578

RECTIFICATIONS A APPORTER AU DOCUMENT DU VI^e PLAN

Les modifications énumérées ci-après, tiennent compte :

- des décisions du Conseil supérieur du Plan,
- d'éléments d'information fournis par les différents ministères technique concernés :

1. - TOURISME

Page 23 : 1^e tourisme international

Lire année 1979 au lieu d'année 1975 et année 1977

d. capacité hôtelière : taux de croissance annuel moyen

IV^e Plan : 16,1 % (au lieu de 16,3 %)

taux de croissance annuel moyen Ve

Plan : 2,43 % de 1977 à 1979 (au lieu de 1,6 %).

Page 31 :

- a) Objectifs quantitatifs : Une capacité hôtelière totale de 9848 lits. Parmi les 2670 lits supplémentaires qui vont s'ajouter à la capacité atteinte à la fin du Ve Plan, 2100 lits seront destinés au tourisme de loisir.

Lire : 315.000 arrivées et 1.727.000 nuitées soit une durée moyenne nationale de séjour de 5,3 jours.

Lire : Le taux de croissance annuel des arrivées serait alors de 9,8 % et celui des nuitées de 14,6 %.

.../...

Page 32:

Rectifier les tableaux dans les colonnes suivantes :

	Prévision Vie Plan 1/7/81	au 1/7/85	
Capacité	7178	9848	8,2 %
Nuitées	1.000.000	1.727.000	14,6 %
Arrivées	220.000	320.000	9,8 %
Recettes brute	18,6	44,4	24,3 %

Page 37 : dernière colonne : hôtel Barachois : 552 lits au lieu de 520
total 2670

Page 38 : dernière colonne : total 2670 ; Cap-Vert : 806

II. - SANTEPage 49 :

1er paragraphe, dernière ligne lire : l'enveloppe du secteur atteint 8957 millions au lieu de 8427 soit une augmentation de 530 millions.

Page 50 : - Hôpital de Tambacounda : 800 millions ont été retenus- Une réfection des infrastructures existantes :

Lire 300 millions à la place de 400 millions

- Création et équipement des centres de santé :

Lire 200 millions au lieu de 300.

- Le projet de centre de santé prévu au Sénégal Oriental est finalement abandonné.

- Ces mêmes modifications devront être portées à la page 53

III. - EDUCATION

Page 83 : Programme d'action, 2ème ligne lire 22 449 millions à la place de 22 249.

Page 86 :

Pour l'extension et la création de collège d'enseignement moyen, lire 1650 au lieu de 2050 millions.

Page 88 : Lire

- la réfection du lycée de Rufisque bénéficiera d'un crédit de 100 millions.

- le lycée de Tambacounda sera réalisé pendant le VIe Plan pour un montant de 800 millions.

- on réservera une enveloppe de 150 millions au lieu de 200 millions au programme d'équipement scientifique.

.../...

Page 89 :

2ème paragraphe, dernière ligne, lire 100 millions pour le réaménagement de l'école nationale d'horticulture.

INFORMATION :

Page 123 : Supprimer les projets de construction du siège de l'infor-
et de l'APS et ajouter l'étude de la maison de l'Information et
de la presse pour 290 millions.

Afin de tenir compte de la réalisation du lycée et de l'hôpital de
Tambacounda l'enveloppe globale du Plan passera de 464,059 milliards à 464,739
milliards de F.CFA.